

Comment compléter le formulaire P4 auto-entrepreneur ?

Description

Le formulaire P4 [auto-entrepreneur](#) permet de modifier et de déclarer la cessation d'activité de la micro-entreprise.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les [formalités de création d'entreprise](#) s'effectuent sur la plateforme du Guichet unique.

En effet, désormais, la plateforme du Guichet unique remplace les Centres de formalités des entreprises (CFE).

[Créer ma micro-entreprise en ligne](#)

A qui s'adresse le formulaire P4 auto-entrepreneur ?

Il existe **deux formulaires différents** selon l'activité de l'auto-entrepreneur :

- Formulaire P2-P4 micro-entrepreneur pour les activités libérales ;
- Formulaire P4 CMB pour les activités artisanales et/ou commerciales.

Les auto-entrepreneurs **exerçant une activité libérale** doivent remplir le [Cerfa n°13905*04](#) afin de déclarer la cessation de leur activité.

Quant aux entrepreneurs exerçant une activité commerciale et/ou artisanale, le [Cerfa n°11679*05](#) leur permet d'effectuer la déclaration de cessation d'activité de leur auto-entreprise.

Attention : Les agents commerciaux sont exclus de ce dispositif. Ils doivent remplir le formulaire AC4 pour mettre fin à leur activité.

A quoi sert le formulaire P2-P4 ?

Le formulaire P2-P4 permet aux entrepreneurs de **réaliser plusieurs démarches administratives liées à l'auto-entreprise** telles que :

- La modification de l'auto-entreprise ;
- La [cessation d'activité](#) ;

- La radiation d'une entreprise individuelle.

La modification de l'auto-entreprise

Les modifications relatives à l'auto-entreprise peuvent **concerner un changement** relatif :

- A la situation personnelle de l'auto-entrepreneur ;
- Au conjoint collaborateur ;
- A l'adresse ;
- L'activité (changement ou ajout d'activité).

La cessation de l'auto-entreprise

La **déclaration de cessation de l'auto-entreprise** peut se réaliser par le biais du formulaire P4 de l'auto-entrepreneur.

Selon l'activité de l'entrepreneur, il convient de remplir un formulaire spécifique :

- Le Cerfa P4 CMB pour les activités commerciales et/ou artisanales ;
- Le Cerfa P2-P4 micro-entrepreneur pour les activités libérales.

Radiation d'une entreprise individuelle

La cessation d'activité a pour conséquence la [radiation de l'auto-entrepreneur](#). En effet, l'entreprise individuelle exerçant une activité commerciale est supprimée du Registre du commerce et des sociétés ([RCS](#)).

Pour cela, l'auto-entrepreneur doit remplir le **formulaire de déclaration de radiation** d'une entreprise (formulaire P4).

Par ailleurs, il doit joindre les pièces justificatives suivantes :

- En cas de décès de l'exploitant : un extrait d'acte de décès ;
- En cas d'exercice d'une activité non sédentaire :
- Pour un commerçant ambulant : l'original de la carte de commerçant ambulant ;
- Pour un forain : l'original du livret de circulation délivré par la préfecture ou sous-préfecture ;
- En cas de signature du formulaire par une autre personne que l'exploitant : l'original du pouvoir nominatif signé par l'exploitant.

Zoom : Nos experts se feront un plaisir de prendre en charge la [création de votre auto-entreprise](#). Pour cela, il vous suffit de répondre à un rapide questionnaire en ligne, puis de nous fournir les pièces requises.

Comment remplir le formulaire P4 auto-entrepreneur ?

Pour effectuer la **déclaration de cessation ou de modification**, l'entrepreneur doit veiller à bien remplir le formulaire P4.

Tout d'abord, l'auto-entrepreneur doit cocher la démarche qu'il souhaite réaliser : modification ou cessation de l'entreprise.

Ensuite, il doit indiquer la nature de l'activité de l'auto-entreprise : **commerciale, artisanale ou libérale**.

En outre, le **Cerfa P2-P4** contient les informations suivantes :

- Informations générales d'identification ;
- Les renseignements relatifs à la cessation d'activité ;
- Les informations liées à la modification de l'auto-entreprise ;
- Les renseignements complémentaires.

Informations générales d'identification

Dans cette partie, l'auto-entrepreneur renseigne les **informations personnelles et celles relatives à la micro-entreprise** telles que :

- Le numéro unique d'identification ;
- Les informations personnelles : nom de naissance ou d'usage, date et lieu de naissance ;
- Le service des impôts qui gérait votre dernière déclaration de revenus.

Informations relatives à la cessation d'activité

L'auto-entrepreneur qui souhaite déclarer la cessation de l'auto-entreprise doit **cocher la case « cessation »** puis indiquer les éléments suivants :

- La date de fermeture de son auto-entreprise ;

- Joindre la carte d'ambulant (s'il en possède une).

A noter : Les artisans et commerçants remplissant le formulaire CMB P4 doivent fournir les mêmes informations, en plus de **l'adresse du lieu d'exercice**.

Informations relatives à la modification

Dans le cadre d'une modification, l'auto-entrepreneur doit **déterminer la nature de la modification**. Il peut s'agir d'un changement :

- De situation personnelle (nom de naissance ou nom d'usage) ;
- D'adresse personnelle ;
- D'activité ;
- Relatif au conjoint marié travaillant régulièrement dans l'entreprise.

Renseignements complémentaires

Dans cette dernière partie, l'auto-entrepreneur renseigne les **informations complémentaires**.

Dans le cadre 9, il doit notamment indiquer les informations suivantes :

- L'adresse (de domicile ou professionnelle) ;
- Toute autre adresse postale ;
- L'adresse e-mail ;
- Le numéro de téléphone.

Le cadre 10 est relatif à la **confidentialité des données de la micro-entreprise**. L'auto-entrepreneur peut décider d'autoriser ou non la diffusion des informations relatives à l'auto-entreprise sur le site de l'Insee, à savoir :

- Le numéro SIREN ;
- Les noms et prénoms ;
- L'adresse légale ;
- Le [code APE de l'auto-entrepreneur](#) ;
- La date de création.

Enfin, la dernière étape (**cadre 11**) consiste à dater et signer le formulaire. L'auto-entrepreneur précise s'il est le déclarant ou si le mandataire effectue la déclaration pour l'auto-entrepreneur.

FAQ

Qu'est-ce que le formulaire P2 ?

Le P2 s'adresse en priorité aux personnes physiques qui souhaitent signaler des modifications relatives à leur situation personnelle ou leur activité.

Comment remplir un formulaire P2 ?

Pour remplir le formulaire P2, vous avez le choix entre : le faire vous-même, faire appel à un avocat, expert-comptable ou un juriste, ou faire appel à un site spécialisé dans les formalités juridiques en ligne.

Où envoyer sa déclaration de radiation auto-entrepreneur ?

La notification de radiation de l'auto-entreprise doit être transmise au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) dont vous dépendez.